



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session

19-21 mai 2021

CRYOCONSERVATION DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphe

- | | | |
|-----|---|-----|
| I. | INFORMATIONS GÉNÉRALES..... | 1-6 |
| II. | INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER..... | 7-8 |

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. À sa treizième session ordinaire¹, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci-après «la Commission») a approuvé les directives relatives à la cryoconservation des ressources zoogénétiques², publiées par la FAO en 2012. Ces directives traitent de questions fondamentales concernant la constitution et l'exploitation de banques de gènes dans le cadre de stratégies nationales globales de gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elles mettent l'accent sur l'objectif de la conservation s'agissant de reconstituer des populations disparues.
2. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer et à actualiser des directives destinées à faciliter l'application des dernières découvertes scientifiques en matière d'identification, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques³. Elle a également demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques dans les pays (Plan d'action mondial).⁴
3. Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années dans le domaine des biotechnologies appliquées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁵, avec des effets particulièrement importants sur la cryoconservation (conservation *in vitro*), notamment des avancées en matière de technologies génomiques, de biotechnologies reproductives et de bio-informatique qui ont permis d'offrir de nouvelles possibilités en ce qui concerne la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
4. Près de 60 pour cent des pays ayant communiqué des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁶ ont indiqué qu'au moins une partie de leurs races faisaient l'objet de mesures de cryoconservation, et 20 pour cent ont déclaré que de telles mesures avaient été prévues et que des financements avaient été déterminés ou étaient recherchés. Selon les données du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), du matériel génétique provenant d'environ 10 pour cent des races locales est stocké dans des banques de gènes⁷, ce qui représente une hausse par rapport aux 3 pour cent enregistrés en 2018⁸. Ces résultats laissent à penser qu'une forte demande de connaissances techniques relatives à la cryoconservation des ressources zoogénétiques (y compris la gestion de l'information) pourrait émaner des pays, et qu'un appui quant à l'application de ces connaissances pourrait s'avérer nécessaire. Du fait de l'accroissement des possibilités d'utilisations de matériel cryoconservé pour la gestion des populations *in situ*, la FAO a élaboré de nouvelles directives relatives à la cryoconservation, présentées dans le document intitulé *Innovations in cryoconservation of animal genetic resources – Draft technical guidelines* (projet de directives techniques sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques)⁹, afin d'aider les pays à procéder à la cryoconservation de leurs races et de faciliter l'adoption d'innovations technologiques récentes. Ce projet de directives viendra compléter et actualiser les directives de la FAO relatives à la cryoconservation des ressources zoogénétiques.

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 79.

² <http://www.fao.org/3/i3017e/i3017e00.pdf>.

³ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 84.

⁴ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 86.

⁵ CGRFA/WG-AnGR-11/21/8; CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.11.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.3.

⁷ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.7.

⁸ CGRFA-17/19/11.2/Inf.4.

⁹ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.4.

5. Le projet de directives a été préparé dans le cadre d'une coopération très étroite avec des collaborateurs du monde entier. De 2016 à 2020, la FAO a participé au projet «IMAGE» pour une gestion novatrice des ressources zoogénétiques¹⁰, que l'Union européenne finançait par l'intermédiaire de son programme pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020. Le projet IMAGE a été coordonné par l'Institut national français de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE, France). Il a permis, entre autres, de réaliser un examen des directives précédentes et de formuler des recommandations relatives au contenu d'une éventuelle nouvelle édition¹¹. Ces recommandations ont été prises en compte dans la formulation du nouveau projet de directives. Plusieurs spécialistes et organisations partenaires ont contribué à l'élaboration du projet de directives.

6. Comme indiqué précédemment, le projet de directives a été élaboré non seulement afin de faciliter la diffusion et l'adoption des progrès techniques récents, mais également dans le but de refléter l'intérêt accru que suscite l'utilisation de matériel cryoconservé à d'autres fins que celle de prévenir l'extinction des races. Par rapport aux directives précédentes, une place plus grande est accordée à l'utilisation active de matériel issu de banques de gènes, en particulier pour la gestion des populations conservées *in situ*. Le document aborde les points suivants: i) stratégies relatives à la constitution de banques de gènes; ii) gestion de la qualité des banques de gènes; iii) sélection du matériel génétique destiné à être stocké; iv) aspects économiques de la constitution de banques de gènes; v) aspects génétiques de la création et de l'exploitation de banques de gènes; vi) méthodes de cryoconservation et d'utilisation de matériel; vii) questions sanitaires; viii) systèmes d'information; ix) questions juridiques; x) renforcement des capacités et diffusion.

II. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i) examiner le document intitulé: «*Innovations in cryoconservation of animal genetic resources – Draft technical guidelines*» (projet de directives techniques sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques);
- ii) recommander à la Commission d'engager un processus consultatif informel afin de permettre au Membres et aux observateurs de formuler des observations détaillées concernant le document et d'y apporter des contributions;
- iii) recommander que soient inclus dans le processus:
 - la possibilité pour les Membres et les observateurs de formuler des observations et d'apporter des contributions par écrit;
 - une consultation informelle organisée en ligne bien avant la tenue de la prochaine session du Groupe de travail, afin que les membres et les observateurs du Groupe de travail puissent se pencher sur le document de synthèse en vue de son examen par le Groupe de travail et par la Commission.

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également recommander que la Commission:

- demande à la FAO de fournir un appui technique aux pays, en partenariat avec les parties intéressées et les donateurs, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de cryoconservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- demande à la FAO de continuer à élaborer et à actualiser des directives et d'autres documents techniques à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

¹⁰ <http://www.imageh2020.eu>.

¹¹ <https://www.imageh2020.eu/deliverable/D7.13.pdf>.